

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 4

Nachruf: Wey, J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NÉCROLOGIE

L'ingénieur en chef WEY et la correction du Rhin.

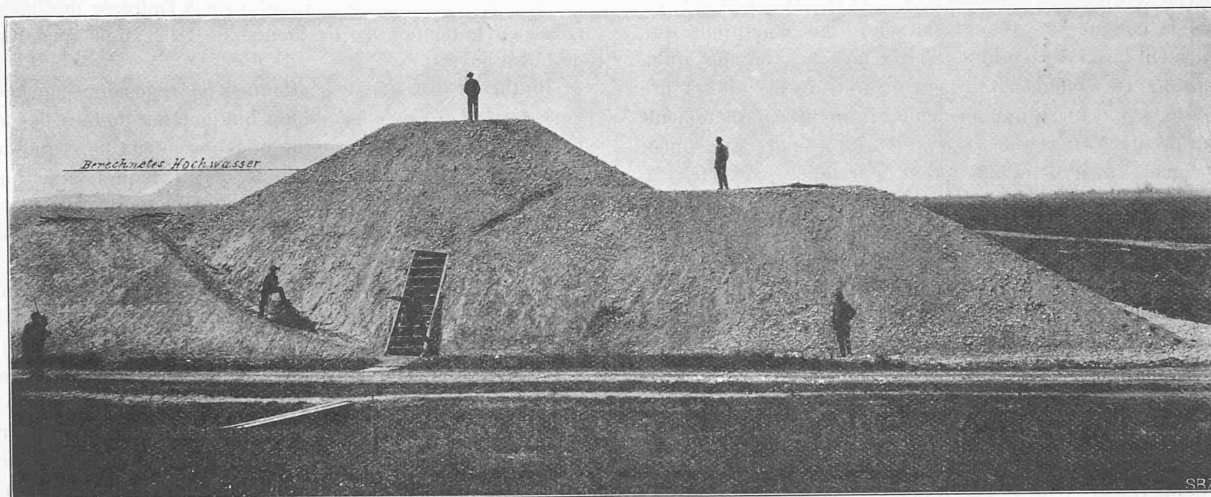
Le 7 février est décédé à Rorschach (St-Gall), à l'âge de 65 ans, M. J. Wey, ingénieur en chef de la correction saint-galloise et de la régularisation internationale du Rhin en amont du lac de Constance. Le défunt a succombé à une double attaque d'apoplexie, après avoir consacré 35 années de sa vie et presque toute sa carrière d'ingénieur à ces œuvres considérables auxquelles son nom demeurera intimement lié. En effet, si la vallée du Rhin est aujourd'hui à l'abri des inondations, on peut dire que c'est grâce surtout aux efforts persévérants et à l'énergie indomptable de feu l'ingénieur en chef Wey ; et cependant les obstacles furent nombreux sur sa route. Il n'eut pas seulement à combattre les éléments déchainés ; il dut, au début des travaux surtout, lutter contre les préjugés de populations et même d'autorités franchement hostiles aux corrections projetées. Il défendit ses idées par la parole et par la plume avec autant

« inférieure » et de Diepoldsau, ou « supérieure ». Ces travaux, ainsi que quelques compléments indispensables, devaient s'exécuter à *frais communs* entre les deux pays et étaient devisés à 16,7 millions, dont 6,5 millions pour la coupure de Fussach et 9,2 millions pour celle de Diepoldsau. L'Autriche avait constamment posé comme condition de son acquiescement à une entente la clause de *simultanéité* dans l'exécution des deux coupures. Pour des motifs d'ordre purement technique les délégués suisses, et particulièrement M. Wey, s'opposèrent ardemment à cette condition, qui fut en définitive abandonnée par les négociateurs autrichiens, et remplacée par l'arrangement suivant :

1° L'Autriche exécutera d'abord la coupure inférieure qui devra être achevée dans un délai de *six* ans dès la ratification du traité ;

2° pendant ce temps, la Suisse assurera l'*assainissement* du bas-fonds marécageux de Diepoldsau au travers duquel la coupure supérieure doit être établie ;

COUPURE DE DIEPOLDSAU



Cliché de la « Schweiz. Bauzeitung ».

Fig. 1. — Digue insubmersible. — Tête amont du tronçon d'essai.

d'ardeur que ses adversaires en mettaient dans leurs attaques ; il s'attira de ce fait de profondes inimitiés, et les menaces d'être « jeté au Rhin » ne lui furent pas épargnées. Après vingt ans d'un labeur ininterrompu le courageux ingénieur fut enfin victorieux dans sa lutte contre le turbulent fleuve. Lorsque, au bout de quelques années, les riverains purent constater les heureux résultats de tant d'efforts, un revirement d'opinion en faveur de M. Wey se produisit dans le Rheintal : la reconnaissance un peu tardive de ses concitoyens fut la juste récompense de ses peines. Les dernières années de sa vie furent de nouveau entachées par les attaques violentes dont il fut l'objet de la part des autorités et des populations du Vorarlberg (Autriche) à cause de sa récente attitude dans la question des « coupures ».

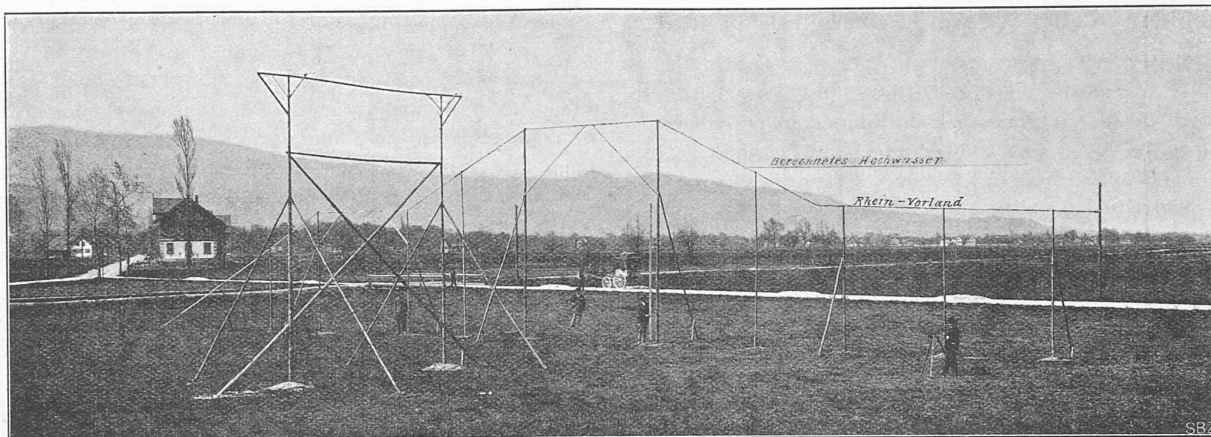
Rappelons ici brièvement les faits :

Par le « traité international » signé à Vienne en 1892, dont M. Wey fut en quelque sorte l'initiateur en même temps que l'un des négociateurs suisses, l'Autriche et la Suisse s'étaient engagées à rectifier le cours inférieur du Rhin, très sinueux, par la construction des deux coupures dites de Fussach, ou

3° enfin, dans un délai de *cinq* ans à partir de l'achèvement de la coupure de Fussach, la Suisse exécutera et terminera celle de Diepoldsau. Cette dernière clause remplaçait dans une certaine mesure celle de la « simultanéité » à laquelle l'Autriche n'avait renoncé qu'à contre-cœur.

La coupure de Fussach, commencée en 1895 et terminée en 1901, exécutée sous la direction d'ingénieurs autrichiens, coûta 9 millions en chiffres ronds. Les prévisions furent donc dépassées de 50 % approximativement. Dans le même laps de temps la Suisse construisit à *ses frais* le grand « canal d'assainissement du Rheintal » et son satellite dit « canal du Zapfenbach-Krummensee », ce dernier plus spécialement destiné à provoquer le dessèchement de la dépression de Diepoldsau. Ces canaux, devisés à 3,6 millions, coûtèrent en réalité 6 millions environ ; cette énorme augmentation des dépenses provenait essentiellement des difficultés presque insurmontables rencontrées dans la section dite « tourbeuse » (Torfstrecke), au droit et en amont de la coupure de Diepoldsau. Or les terrains traversés étaient les mêmes que ceux sur lesquels devait être « édifée » la dite coupure. Les expériences qu'il venait de faire dans la construction de canaux de dimensions relativement

COUPURE DE DIEPOLDSAU



Cliché de la « Schweiz. Bauzeitung ».

Fig 2. — Gabarit pour la digue insubmersible rive gauche, avec rampe d'accès du pont.

réduites étaient bien de nature à rendre l'ingénieur en chef Wey perplexe quant à l'exécutabilité d'un travail aussi important que la coupure de Diepoldsau dans des conditions qui s'annonçaient aussi défavorables. Il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de créer pour le Rhin, sur un sol sans assiette et incapable de supporter la moindre charge, un lit complètement nouveau *presque entièrement en remblai*, limité par deux puissantes digues « insubmersibles » dont la crête est par places à 7 ou 8 mètres au-dessus du terrain naturel et destinées à contenir des crues dont le débit peut atteindre 3600 mètres cubes par seconde. Lorsque M. Wey eut acquis la conviction que la coupure supérieure ne serait vraiment efficace qu'en prenant des précautions toutes spéciales, lesquelles auraient pour résultats d'allonger considérablement la période d'exécution et d'augmenter hors de proportion avec les avantages à en attendre les frais de construction (23 millions au lieu des 9,2 prévus par le traité de 1892); que, si l'on négligeait de prendre ces précautions, la coupure de Diepoldsau serait non seulement inutile mais « dangereuse » pour le Bas-Rheintal; alors il n'hésita pas à brûler ce qu'il avait adoré en proposant de renoncer, provisoirement tout au moins, à son exécution. Dans un rapport très complet et fortement documenté, rédigé en août 1906, à la demande du gouvernement st-Gallois et intitulé *Memorial zum Diepoldsauer Durchstich*, le défunt formulait les conclusions suivantes destinées surtout à sauvegarder l'intégrité du traité qui nous lie à l'Autriche :

1^o Surseoir à la construction de la seconde coupure, tout en procédant à l'expropriation de tous les terrains et immeubles sis dans son emprise;

2^o Mettre au profil normal le lit actuel du Rhin dès Widnau (extrémité inférieure de la coupure de Diepoldsau) jusqu'à l'embouchure de l'III, coût Fr. 3 800 000;

3^o Si, dans le délai de 10 ans dès l'achèvement de cette mise au profil normal, les résultats (approfondissement du plafond et abaissement du plan d'eau des crues) ne correspondaient pas à ceux qu'aurait provoqués la 2^e coupure, cette dernière pourrait toujours être exécutée dans des conditions plus favorables qu'actuellement, autant au point de vue technique que sous le rapport financier.

Cette nouvelle attitude de l'ingénieur en chef Wey eut le don de déchaîner contre lui la fureur des habitants du Vorarlberg. Dans la presse, à la tribune même, on lança formellement

contre lui des accusations de duplicité et de fourberie, accompagnées d'appréciations peu flatteuses à l'adresse des délégués suisses à la conférence de Vienne en 1892, ainsi qu'à l'égard de notre pays.

Inutile de dire que ces attaques ne reposaient sur aucune base sérieuse et qu'elles étaient uniquement dictées par la colère. Pour le prouver, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ci-après un extrait du *Memorial*, lequel, ainsi que l'a fort bien dit le représentant du gouvernement st-Gallois lors des obsèques de M. Wey, peut être considéré comme son « testament intellectuel » :

« Il peut paraître étrange qu'un ingénieur pratiquant comme moi qui, depuis tant d'années, s'est voué à ce genre de travaux et en a constamment éprouvé les plus vives satisfactions, puisse déconseiller la mise à exécution d'une œuvre aussi importante que la coupure de Diepoldsau. Mon attitude doit d'autant plus surprendre que je serais appelé à diriger ces travaux qui fourniraient aux ingénieurs une foule de constatations intéressantes et d'enseignements précieux. Si j'en suis arrivé là, c'est en contradiction formelle avec mes sentiments intimes comme homme du métier. Mais, d'un autre côté, la voix de ma conscience a parlé; elle m'oblige de prévenir contre les dangers d'une construction qui peut conduire aux pires résultats si les précautions nécessaires ne sont pas prises, et dont l'utilité est hors de proportion avec les sacrifices financiers que son exécution rationnelle exige. Négliger ces précautions serait aller au-devant d'un désastre qui jetterait le déshonneur sur celui qui en a dirigé l'exécution au lieu de lui procurer la gloire et les louanges. J'éprouve donc l'obligation morale de prendre la position sus-indiquée, les hauts gouvernements contractants demeurant juridiquement responsables de ce qui se fera. Mais, et j'en ai la conviction intime, si l'exécution de la coupure supérieure a lieu conformément aux dispositions du projet officiel et qu'une catastrophe vienne à se produire, l'on n'en fera pas porter la faute aux hauts gouvernements mais bien à l'ingénieur qui en aura assumé, sans se couvrir, la responsabilité. Aussi, pour m'éviter à moi-même ainsi qu'à la technique un fiasco de cette nature, j'ai le devoir de prendre fermement position contre le projet officiel. Si les hauts gouvernements veulent dépenser 20 millions pour une œuvre dont le résultat est aussi problématique, qui créera même pour le Bas-Rheintal des conditions peut-être plus défavorables que celles qui existent, libre à eux. »

A la suite du rapport de M. Wey, le gouvernement St-Gallois soumit à une commission d'experts dite « interne » la question de savoir *si et comment* la coupure de Diepoldsau devait être exécutée et *combien* elle coûterait. Les trois experts désignés se rangèrent sur tous les points aux propositions de l'ingénieur en chef Wey ; ils réduisirent, cependant, de 23 à 21,5 millions le devis de son projet de 1906 ; ils répondirent *négligemment* sur la question de l'utilité de la coupure et préconisèrent également la solution provisoire de la mise au profil normal du lit actuel du Rhin.

Malgré ses nombreuses et attachantes occupations M. Wey entreprit, dans l'hiver 1906-7, une active campagne pour gagner l'opinion publique à sa manière de voir. Il fit de nombreuses conférences devant les cercles intéressés, entr'autres devant les sections de la Suisse allemande de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. A la suite de ces conférences, la plupart des sections votèrent des « résolutions » favorables aux conclusions de M. Wey et de l'expertise interne, et décidèrent d'appuyer énergiquement leur point de vue auprès des autorités compétentes.

trole, de sa prospection et de ses différents modes d'exploitation. Le savant conférencier a été très applaudi par son attentif auditoire et vivement remercié par le président au nom de la Société.

M. Max de Rham, architecte, présenté à la dernière séance, est proclamé membre de la Société vaudoise.

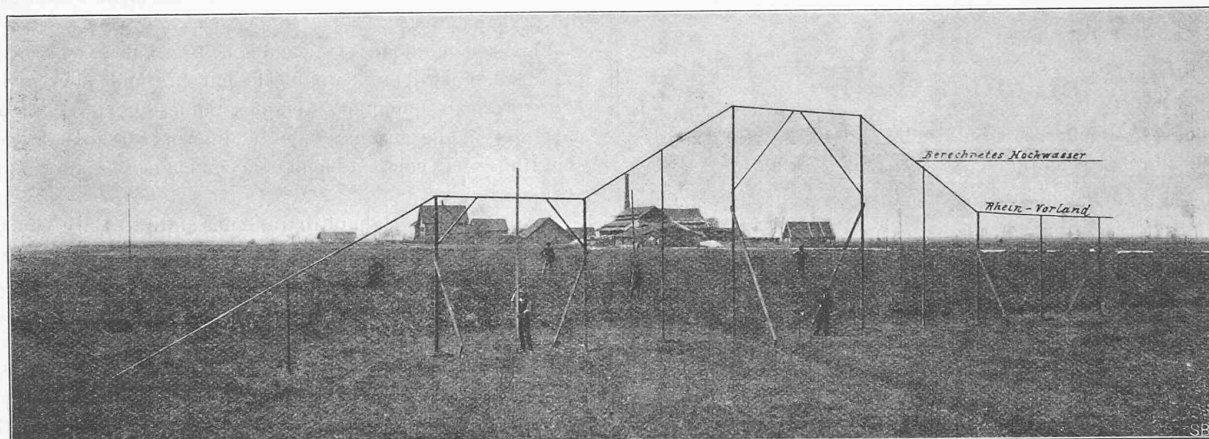
Les candidats suivants sont présentés : MM. Ch. Porta, architecte, au Pont, par MM. Epitoux et Jambé ; Florian Raoux, ingénieur, par MM. Develey et Piot.

La Commission pour la publication de la « Maison bourgeoise en Suisse » nous demandant notre concours pour ce travail, le Comité est chargé de réunir, avec l'aide de délégués régionaux, les documents intéressants du canton de Vaud.

M. Lochmann, cédant aux instances de notre Société, restera membre de la Commission d'art public.

Sur proposition de M. S. de Mollins, ingénieur, le Comité central sera prié de bien vouloir nous faire part du résultat de ses démarches auprès des autorités fédérales au sujet de la révision du Code civil des obligations, notamment en ce qui touche à la responsabilité des ingénieurs et des architectes.

COUPURE DE DIEPOLDSAU



Cliché de la « Schweiz. Bauzeitung ».

Fig. 3. — Gabarit pour la digue insubmersible rive droite (à l'arrière-plan la Tuilerie).

L'Autriche ayant décidé de soumettre également la question à l'expertise, et celle-ci n'étant pas encore achevée, l'affaire si complexe de la coupure de Diepoldsau n'a pu recevoir sa solution définitive. Il n'aura pas été donné à M. Wey d'en connaître les résultats. Espérons que les gouvernements intéressés auxquels il appartiendra de trancher le différend actuellement pendant sauront s'inspirer sans parti-pris des avertissements désintéressés que sa conscience et sa profonde connaissance des lieux lui firent un devoir de leur donner, avant d'engager définitivement leurs responsabilités sur cette grave question. Ce sera pour lui la suprême satisfaction !

H. DY.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 1908,
à 8¹/₄ heures du soir, au palais de Rumine.

Présidence : M. G. Epitoux, architecte, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lugeon, professeur de géologie à l'Université de Lausanne, a bien voulu consentir à nous entretenir des origines du pé-

M. H. Meyer, architecte, délégué à la Commission de la Société suisse sur les « normes à suivre dans les concours d'architecture », rapporte sur la première séance de cette Commission. Il n'y a eu que des échanges de vues ; aucune décision n'a été prise.

La rédaction du *Bulletin technique* communique l'invitation de la Section tessinoise à assister à la conférence de M. Caminada, ingénieur, le 26 janvier 1908, sur son projet de navigation fluviale à travers les Alpes.

La séance est levée à 10¹/₄ heures. Etaient présents 40 sociétaires environ.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 10 janvier 1908.

Présidence, M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

L'assemblée annuelle statutaire est fixée au 19 janvier prochain, au local de la Société.

Le Président informe que la Commission cantonale pour la Bürgerhaus (maison bourgeoise) a déjà tenu une séance et va